

Compte-rendu de la CAPD du jeudi 20 mai

Cette CAPD s'est tenue en dehors des cadres définis par le règlement intérieur départemental en terme de délais de convocation et de transmission des documents. La raison en est le retard du ministère (qui devient habituel : c'est la 2^{ème} année consécutive...) pour fournir les contingents d'accession à la hors classe. Or, le passage à la hors classe est souvent déterminant pour les collègues concernés dans le choix de la date de départ à la retraite. De ce fait, l'administration a dû procéder à une pré-CAPD afin que les collègues concernés qui souhaitaient faire valoir leurs droits à la retraite puissent se déterminer avant le mouvement.

Accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

L'année dernière, l'IA avait modifié le barème d'accession à la hors-classe : elle avait ajouté 1 point aux directeurs. Le barème, qui était *échelonX2 + note*, devenait *échelonX2 + note + 1 pour les directeurs +1 point ZEP* en ajoutant « pour cette année, c'est comme ça ». Cette année, alors qu'on pouvait espérer une évolution du barème et la suppression de ce point supplémentaire, il n'en est rien !

Fabrice Couégnas fait remarquer que l'attribution du point supplémentaire est une possibilité donnée aux IA mais en aucun cas une obligation. De plus, une fois encore, l'IA change les règles et le barème sans passer par les instances paritaires. L'IA répond que ses collègues des départements voisins ajoutent ce point et qu'il était d'accord pour accorder ce point. Fabrice Couégnas fait remarquer que le barème est départemental ; par conséquent, l'IA peut choisir d'attribuer ce point ou non, en sachant que toute la représentation syndicale est contre... Il choisit d'attribuer ce point pour « reconnaître le mérite des directeurs ». Fabrice Couégnas déclare que si l'administration veut reconnaître le travail et la fonction de directeur, ce n'est sûrement pas en attribuant un point en fin de carrière pour accéder à la hors-classe, alors même que 60% des collègues partent à la retraite sans même avoir atteint le 11^{ème} échelon de PE. Le SNUipp a fait un grand nombre de propositions justes et équitables qui ne sont pas entendues par le Ministère. Fabrice Couégnas fait remarquer que le barème ne prenant pas en compte l'ancienneté, il est déjà uniquement axé sur le « mérite reconnu par l'administration » : intégrer 1 point directeur au titre d'un mérite supplémentaire revient à reconnaître un moindre mérite des adjoints. Le SNUipp s'oppose à la modification du barème déjà très injuste. D'autre part, le SNUipp trouve incorrect de modifier un barème juste avant les promotions alors que le passage à la hors classe est souvent déterminant pour les collègues concernés dans le choix de la date de départ à la retraite. Les représentants du SNUipp s'opposent au changement de barème arbitraire et sans discussion.

Le SNUipp rappelle qu'il demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et que le ratio promu/promouvables du corps des PE offre de meilleures perspectives de carrière pour tous et permette à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (soit 783).

8 promotions sont offertes à la Creuse.

Sont promu : Marcicaud Patrick, Boningue Sylvie, Frémont Gérard, Payne Jean Louis, Neyret Marie Claude, Chauvat Claire, Laumy Dominique, Lemeunier Josiane,

Liste complémentaire : Buvat Jocelyne, Tagand Pierre, Talpa Christine, Dubreuil Patrick, Paris Annie, Delrieu Danielle, Dousset Marc, Prudent Brigitte

Vote : Pour : 5 (administration) Contre : 5 (SNUipp + SE) Abstention : 0

Vos représentants SNUipp :

Fabrice Couégnas, Sandrine Gorgeon, Christophe Ruby, Stéphane Picout